PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE D'ARMAM DU 23 MARS 2017

Le jeudi 23 mars 2017 à 9h00 s'est déroulée l'assemblée générale ordinaire d'ARMAM à CANNES à bord du navire « le rivage côte d'Azur » de l'armement RIVIERA LINES.

Présents :	Président	Philippe COURCAUD
	Vice-Président Manche	Pascal BLANCHET
	Vice-Président Méditerranée	Thierry ARNAL
	Vice-Président Atlantique	Francis FAVROUL
	Secrétaire	Franck LAUSSEL
	Représentant Roussillon	Michel CLEMENT
	Les Bateliers de la Cote d'Azur	Yves & Christophe ARNAL
	AMV	Dominique ALLARI
	Trans Côte d'Azur	Thierry ARNAL
	Taxi Bateau BRIGANTIN	Stéphane LEHEMBRE
	ICARD Maritime	JM & Viviane ICARD
	Comatrile	Michel JACQUES
	MSM	Arnoux MAYOLY
	Les 4 Maries	Carole & Christophe VALETTE
	LOCALANQUE	Yannick LONG
	Trans. Maritimes Toulonnais	Bruno MENELLI
	Croisières La Sirène	Fabrice PALACIN
	VILDOR	Robert DENIS
	Les Navettes Grimaldines	Robert DENIS
	HORIZON	Christiane TAYLOR
	Croisières Inter Iles	Damien COURCAUD

Excusés et Représentés :	Mer et Design	représenté par C SUBRERO
	Les Bateaux de Saint Raphael	représenté par T ARNAL
	Vedettes de BREHAT	représenté par T ARNAL
	Le Passeur du Trieux	représenté par P BLANCHET
	Compagnie CORSAIRE	représenté par P COURCAUD
	Cie du Golfe	représenté par P COURCAUD
	Grau du Roi	représenté par P COURCAUD
	GIE ARMOR Excursions	représenté par P COURCAUD
	Navette Ile Verte	représenté par P COURCAUD
	Laita Croisières	représenté par P COURCAUD
	Visite des Calanques	représenté par P COURCAUD
	NAVIVOILE	représenté par F LAUSSEL
	Vedettes ANGELUS	représenté par F LAUSSEL
	Escal Ouest	représenté par F LAUSSEL

ARmateurs **M**anche **A**tlantique **M**éditerranée - Groupement des navires à passagers côtiers
Siège social : 3 Promenoir des Coureauleurs – Le Gabut – 17025 LA ROCHELLE CEDEX 1
☎ 05 46 50 09 08 🖷 05 46 41 16 96 ✉ contact@armam.fr

Izenah Croisiere	représenté par F LAUSSEL
SEMC Colombo Line	représenté par F LAUSSEL
Les Bateaux Verts	représenté par A PEGLIASCO
La Pouncho	représenté par F LAUSSEL
CTM Croisières	représenté par JM ICARD
Roussillon Croisières	représenté par JM ICARD

Excusés :	Secrétaire adjoint	Pierre-Yves MONFORT
	Trésorier	Philippe GOURET
	Cabinet BESSE	Frédéric JOUSSE & Nicolas PASGRIMAUD
	LS Résa	Louis LAGADEC
	Santiano Info	Alisson LATHIERE
	VOLVO PENTA	Joël HABER
Invités :	Groupe EYSSAUTIER	Eric AURIOLLE & Philippe GALIBERT
	ESCO TRANSMISSION	Franck BENOIT & Guillaume BUTIN & Stéphane JACQUEMOND
	Atlantic Marine Services	Pierre-Yves MILLET
	France HELICES	Ayoub TEBAI
	SURVITEC	Marc GUILLONNEAU
	Au gré du Vent	Philippe DERAIN
	Administratif ARMAM	Anne Marie BRET & Sébastien PARIS

Philippe COURCAUD souhaite la bienvenue à l'assemblée et excuse les adhérents et invités absents. Après décompte des membres présents ou représentés, il déclare le quorum atteint.

Philippe COURCAUD remercie ensuite les adhérents, partenaires et invités présents.

Les partenaires suivants ont renouvelé leur contrat :

- ESCO TRANSMISSIONS, société de négoce industriel
- GROUPE EYSSAUTIER, courtier en assurances
- VOLVO PENTA, société de négoce industriel
- LS RESA, spécialiste en logiciel de billetterie
- Cabinet BESSE, courtier en assurances
- SURVITEC, radeaux de sauvetage
- SANTIANO, logiciel de paye marins
- ATLANTIC MARINE SERVICE, courtier maritime
- CLIC & SEA, site d'emploi spécialisé

Un nouveau partenaire a rejoint ARMAM au cours de l'année 2016 :

- France HELICES, production et réparation hélices

ARMAM bénéficie toujours des conseils avisés de Philippe SUBRERO : MER ET DESIGN

1. Présentation des partenaires :

Successivement, les intervenants présentent leur activité :

- Ayoub TEBAI pour la société France HELICES,
- Franck BENOIT pour la société ESCO TRANSMISSION,
- Marc GUILLONNEAU pour la société SURVITEC : suite à la réunion tenue le 31 janvier dernier à PARIS au cours de laquelle il avait été convenu qu'ARMAM soit associé aux discussions relatives à l'évolution de la division 333, Marc GUILLONEAU précise qu'un rendez-vous se tiendra le 19 avril prochain avec la DAM et SURVITEC pour tenter de déroger à la systématisation de percuter les radeaux sur les navires neufs. Le compte rendu de ce rendez-vous sera ensuite communiqué à ARMAM.
- Eric AURIOLLE & Philippe GALIBERT pour le Groupe EYSSAUTIER,
- Pierre-Yves MILLET représentant la société ATLANTIC MARINE SERVICES.

2. Présentation du rapport moral

Le Président donne ensuite lecture de son rapport moral reprenant les faits marquants de l'année 2016 :

- Suivi du dossier NUC

Comme convenu des avocats ont été consultés sur le sujet des NUC. Ils ont contesté l'analyse faite en avril 2014 par Julien BELDA à propos de l'interdiction pour un NUC d'effectuer des escales. La synthèse de leur étude se résume à :
« Rien dans la division 241 n'interdit à un NUC de faire des escales (ailleurs que dans un autre port que le port-base) dès lors que sont respectées les obligations de retour au port base et que le voyage s'effectue dans la limite des 12 heures. »
Par ailleurs comme tout à chacun peut le constater la tendance est à la dérèglementation des activités (ubérisation) dans bon nombre de secteurs économiques. Ainsi les conseils prodigués par ces avocats sont plutôt de s'attaquer au strict respect de la réglementation en termes de nombre de passagers embarqués, tenue de listes de passagers, délivrance et respect du permis de navigation, qualification du personnel et déclaration préalable dudit personnel auprès de l'ENIM.

- Rendez-vous avec la DAM le 17 mars 2016

Plusieurs membres du bureau ont obtenu un rendez-vous à PARIS avec la DAM à propos de la directive 2009/45, de l'évolution de la division 215 et de la division 130.

- Rendez-vous avec l'ENSM le 26 avril 2016

A La Rochelle en présence de Philippe et Damien COURCAUD, de Thierry ARNAL, de Sébastien PARIS et de Gérard BOUCHET (GASPE), Philippe ALLEMANDOU directeur général adjoint ENSM a présenté le fonctionnement de l'ENSM. L'ENSM dispense notamment les formations suivantes : DESMM/ingénieur, OCQM/Chef 8000 kW, et la formation initiale internationale pour l'obtention du diplôme d'officier chef de quart passerelle.
La formation DESMM ayant été modifiée, il en ressort que dorénavant certains élèves peuvent décider d'orienter leurs études maritimes vers un diplôme d'ingénieur pour un poste à terre. Avant le terme de leur

cursus, ils peuvent donc désormais être embarqués au sein de nos compagnies en qualité de matelots en période estivale.

- <u>Témoignages de divers armateurs dans la revue « Sauvetage » de la SNSM</u>

« 75 % des jeunes qui sortent du lycée maritime se tournent vers d'autres professions. »

Selon Philippe Gouret et Gilbert Thébaud, la formation initiale, actuellement commune à tous les types de navires, devrait être adaptée en fonction du type d'activité.
À la différence du grand large, le golfe offre, en cas de nécessité absolue, des ports de repli, voire d'échouage sur une plage, pour mettre en sécurité les passagers. *« À cet égard, disent-ils, on pourrait envisager, avec la SNSM, la mise en place d'une carte des sites d'échouage possible, dès lors qu'ils sont accessibles pour les secours. »*

NEUF MOIS DE FORMATION AU LYCEE MARITIME

À La Rochelle, Philippe Courcaud tient la barre de la compagnie Inter-Îles (une douzaine de navires), qui propose des promenades vers les îles du large. Il préside aussi l'ARMAM, l'association des armateurs privés français : 65 armements, 250 navires, 550 marins équivalent temps plein – 5000 marins avec les saisonniers –, et 5 millions de passagers transportés chaque année.
« La formation de neuf mois dans les lycées maritimes est bonne, assure le patron rochelais. *Les gars ont de bons acquis en matière de sécurité incendie, de secourisme. Le problème c'est la validation dans les armements : vingt-quatre mois de navigation. Compte tenu de la saisonnalité de notre profession, il faut plusieurs années pour obtenir le temps nécessaire à la validation. Si bien que 75 % des jeunes qui sortent du lycée maritime se tournent vers d'autres professions.*

Philippe Courcaud, président de l'ARMAM et de la compagnie Inter-Îles (à droite) ; Sébastien Paris, responsable de l'armement Inter-Îles ; Anne-Marie Bret, secrétaire de l'ARMAM et d'Inter-Îles.

©François Salaün

Stage « Sécurité à bord »

La formation se compose de cinq modules :

ENCADREMENT DES PASSAGERS, familiarisation avec les engins de sauvetage et les plans de lutte ; aptitude à aider les passagers se rendant aux postes de rassemblement et d'embarquement ; procédures de rassemblement ;

SÉCURITÉ À L'INTENTION DES PERSONNELS assurant directement un service aux passagers dans les locaux qui leur sont réservés ;

FAMILIARISATION AUX PROCÉDURES D'OUVERTURE, de fermeture et de verrouillage des ouvertures de coque ; normes de stabilité et contraintes limites ; procédures d'entretien du matériel spécial à bord des rouliers à passagers ;

PROCÉDURES DE CHARGEMENT ET D'EMBARQUEMENT ; transport des marchandises dangereuses ;

GESTION DE SITUATIONS DE CRISE et de comportement humain.

Les autres obtiennent leur validation au moment même où ils doivent revalider leurs formations (tous les cinq ans). En plus, c'est à leurs frais. » La solution ? *« La validation devrait se faire sur le temps de la formation. »* Pour Philippe Courcaud, *« on décourage les jeunes qui souhaitent embarquer. »* Et les compagnies doivent avoir recours à des dérogations auprès des Affaires maritimes pour armer leurs navires.
En matière de sécurité, la compagnie Inter-Îles ne lésine pas. *« Quel que soit l'effectif* (de deux à cinq marins selon les navires), *chaque semaine, pendant deux heures, se déroule un exercice avec procédure de sécurité propre à chaque navire. Chaque navigant doit posséder les bons réflexes pour faire face à tout type de situation. Savoir percuter un radeau de sauvetage, faire évacuer les passagers... Autant de gestes qui doivent être naturels, et où chacun des membres de l'équipage joue sa propre partition. C'est ce qui se passe dans l'ensemble des compagnies de la Manche, de l'Atlantique et de la Méditerranée. »*

- Veille sociale, fiscale et règlementaire à destination des adhérents

Philippe COURCAUD évoque notamment le suivi et l'intervention d'ARMAM à propos de la restructuration des branches maritimes en cours.

- Participation à l'AG du GASPE

Des représentants d'ARMAM ont assisté à l'AG du GASPE en 2016 (Franck LAUSSEL et Philippe COURCAUD).

- Fonctionnement interne

Le bureau s'est réuni à 2 reprises en 2016 :

  - Le 11 mars à Ploubazlanec,
  - Le 17 juin à La Rochelle.

Philippe COURCAUD rappelle que les comptes rendus de ces réunions sont publiés sur le site internet régulièrement mis à jour.

Ce rapport n'appelle aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

3. Approbation du bilan financier 2016 :

Anne Marie BRET présente alors le bilan financier 2016.

- L'exercice se traduit par un bénéfice de 10 890 € (contre un bénéfice de 17 021 € en 2015).

- Les produits sont constitués par les cotisations de l'année à hauteur de 33 700 € (contre 32 050 € en 2015) et du partenariat à hauteur de 12 000 € soit un total de recettes de 45 700 €. A ces recettes se rajoutent les produits financiers pour 626 €.

- Les charges s'élèvent à 35 436 € et sont essentiellement composées par la rémunération des conseillers, les frais de déplacement et de réunion et l'assistance facturée par Croisières Inter Iles. Ces frais sont en hausse compte tenu notamment de l'engagement d'indemniser le travail fourni par Philippe SUBREO

- La trésorerie s'élève à 79 231 €

Ce rapport n'appelle aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

4. Suivi des adhérents :

Anne Marie BRET évoque ensuite la composition d'ARMAM et le suivi des adhérents de 2016 à 2017 :

- En 2016 : 64 adhérents représentant environ un total de 550 marins en ETP, 5 500 000 pax transportés et 250 navires exploités,
- Au 20 mars 2017 : seuls 35 adhérents ont renouvelé leur adhésion.

Il est rappelé que les cotisations n'ont pas évolué depuis 2014.

Anne-Marie BRET revient sur le fait que bon nombre d'adhérents ne communiquent pas leurs effectifs, le nombre de navires exploités et de pax transportés. Or ces renseignements traités en global, se révèlent indispensables dans les échanges avec les différentes institutions afin de les convaincre du poids de la profession.

5. Suivi des actions en cours :

- Evolution de la directive 2009/45 : Déplacement de Philippe SUBRERO à Bruxelles pour défendre les intérêts de la profession.

- Recyclage des certificats maritimes : Sébastien PARIS expose les termes de notre lettre adressée à l'inspection générale de l'enseignement maritime.

- Guide de la sureté : Franck LAUSSEL prend la parole à propose de la gestion de la sûreté des navires non ISPS

Pour les navires hors du champ d'application de la certification ISPS, il appartient aux compagnies, en relation avec les autorités locales, de mettre en œuvre les mesures nécessaires afin de garantir la sûreté des marins, des passagers et du navire.
L'armateur d'un navire battant pavillon français n'entrant pas dans le champ d'application du code ISPS peut soumettre à l'approbation du ministre chargé de la mer un plan de sûreté navire. La compagnie prend alors l'attache de la mission sûreté des navires. Les conditions de délivrance d'un certificat national de sûreté sont décrites par l'article A130.38 de la division 130.

Guide à destination des compagnies maritime :
Afin d'élever le niveau de sûreté des navires en navigation nationale non astreint au code ISPS, la DAM a édité un guide des bonnes pratiques.
Ce guide entend fournir d'une part les outils pour décrypter ces menaces et d'autre part les éléments à mettre en place pour faire face à ces menaces. Le propos de ce document veille à maintenir la vigilance et la préparation pour faire face aux situations engageant la sûreté du navire. Ce guide s'illustre au travers de 3 objectifs à mettre en place par la compagnie afin de garantir la sûreté du navire :

- Sensibiliser la compagnie et le navire à la sûreté afin de devancer un acte de malveillance. L'action à mettre en œuvre consiste à organiser la gestion de la sûreté pour une compagnie et son navire ;
- Diffuser les bons usages en matière de sûreté d'un navire au travers de fiches réflexes. L'action à mettre en œuvre consiste à acquérir les bons réflexes et à s'entrainer pour s'assurer de leurs connaissances ;
- Alerter les autorités nationales. L'action à mettre en œuvre consiste à partager l'information en matière de sûreté.

Projet final du guide pratique sureté :
Ce guide peut être téléchargé en ligne sur le site du Ministère :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/surete-des-navires-et-surete-portuaire

6. Questions diverses :

Philippe COURCAUD évoque ensuite le sujet récurrent de l'obligation ou non de ratifier une convention collective pour le personnel navigant.
Différentes informations ont circulées laissant à penser que la restructuration des branches maritimes en cours aurait un impact sur nos armements.
Un avocat en droit social a donc été consulté sur le sujet. Il ressort de son analyse qu'en l'état, nos exploitations étant totalement différentes des compagnies maritimes couvertes par une convention collective (Armateurs de France, GASPE ...) nos navires se limitant à une navigation côtière, l'application d'une convention collective existante est exclue.

Enfin Philippe COURCAUD procède à la réélection du bureau pour une durée de 3 ans. Les membres déjà élus ont fait savoir qu'ils étaient de nouveau candidats à un nouveau mandat. Philippe GOURET et Franck LAUSSEL ont choisi d'échanger leur poste. Ainsi sont élus jusqu'en 2019 :

Fonction	Nom
Président	Philippe COURCAUD
Vice Président Manche	Pascal BLANCHET
Vice Président Atlantique	Francis FAVROUL
Vice Président Méditerranée	Thierry ARNAL
Secrétaire	Philippe GOURET
Secrétaire adjoint	Pierre-Yves MONFORT
Trésorier	Franck LAUSSEL
Représentant Corse	François CANCELLIERI
Représentant Roussillon	Michel CLEMENT
Conseiller Technique	Philippe SUBRERO

Un débat s'instaure, puis, le Président constatant que l'ordre du jour est épuisé et que plus personne ne demande la parole, lève la séance à 13 h 30.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, et le secrétaire.

LE PRESIDENT LE SECRETAIRE